

## TARIFS 2011

**Tarifs des redevances aéronautiques relatives au Service Public Aéroportuaire  
(Tarifs SPA)**

Par suite de leur notification aux Ministères de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi par délégation et de l'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire par délégation, les tarifs 2011 des redevances SPA ont été homologués le 12 août 2010 aux valeurs présentées ci-dessous :

**a) Redevance atterrissage**

Conformément à l'arrêté du 26 février 2009, les modulations acoustiques et les coefficients de modulation en fonction de la plage horaire, appliqués depuis le 1er avril 2010, sont reconduits.

Tarifs exprimés en € HT	Tarif au 01/01/2011
<b>Appareils 0 à - 2 t. (1)</b>	
. Atterrissage	26,49
. Forfait (2) (3)	64,59
<b>Appareils 2 à - 6 t.</b>	
. Atterrissage	26,49
. Forfait (2) (3) (4)	64,59
<b>Appareils + 6 t.</b>	
<b>- Tous régimes confondus</b>	
<b>6 à 13 Tonnes</b>	
. Partie fixe	26,49
. Partie Variable	0,000
<b>14 à 25 Tonnes</b>	
. Partie fixe	26,49
. Partie Variable	2,463
<b>26 à 75 Tonnes</b>	
. Partie fixe	56,05
. Partie Variable	4,926
<b>+ de 75 Tonnes</b>	
. Partie fixe	302,32
. Partie Variable	7,388

(1) Conformément à la réglementation les appareils de - 2 tonnes ne sont pas soumis aux textes relatifs à la modulation

(2) Le forfait correspond à la somme d'un atterrissage d'un appareil de 6 t., de 50 % d'un balisage + 40 % de la redevance de stationnement applicable à un appareil de 6 tonnes stationnant 16 heures sur aire de trafic 8 heures sur aire de garage

(3) Cette redevance s'applique uniquement aux appareils non basés

(4) La part atterrissage prise en compte dans la modulation au 01/04/2010 est de 26,49 €

## TARIFS 2011

Tarifs des redevances aéronautiques relatives au Service Public Aéroportuaire  
(Tarifs SPA)**b) Autres redevances aéronautiques**

Tarifs exprimés en € HT	Tarif au 01/01/2011
<b>Balisage</b>	45,10
<b>Stationnement + 6 T (par T/H) (5)</b>	
Aire de trafic	0,30
Aire de garage	0,21
Aire de garage à usage restreint	0,10
<b>Stationnement - 6 T</b>	
Stationnement (par jour) (6)	15,55
Forfait jour suivant (6)	15,55
<b>Passagers</b>	
<b>Hall 1 à 4</b>	
National	4,62
Schengen hors France	4,62
UE hors schengen	7,23
Extra Européen et DOM-TOM	8,03
<b>mp 2 (aérogare "bas tarifs")</b>	
Intra Européen	1,84
Extra européen	1,99
<b>Personnes à mobilité réduite</b>	0,34
<b>Carburant (par m3)</b>	
Carburants moteurs à pistons	3,79
Carburants réacteurs	2,80
Carburants vols d'entrainements	1,74

(5) Application d'une franchise d'1 heure

(6) correspond à 40 % de la redevance de stationnement applicable à un appareil de 6 tonnes stationnant 16 heures sur aire de trafic 8 heures sur aire de garage.

**TARIFS 2011**  
**Tarifs des redevances relatives au Service Public Aéroportuaire**  
**(Tarifs SPA)**

REDEVANCES	Unité de facturation	TAUX (€ HT)
		2011
<b>REDEVANCES DOMANIALES</b>		
<b>TERRAINS</b>		
- Terrain nu	m <sup>2</sup> /an	3,03
- Terrain avec revêtement	"	5,18
- Terrain viabilisé sans revêtement	"	6,68
- Terrain éclairé	"	5,96
- Terrain éclairé et viabilisé	"	9,04
- Terrain viabilisé éclairé clôturé	"	10,62
- Terrain sans revêtement viabilisé et clôturé	"	8,14
<b>AEROGARE</b>		
<b>HALLS 1 à 4</b>		
. Hall 1 - Hall 2		
- Réserve (Sous-sol)	m <sup>2</sup> /an	80,50
- Bureau (Sous-sol)	"	122,60
- Bureau (Rdc, Etage)	"	230,47
. Hall 3 - Hall 4		
- Bureau (Rdc, Etage)	m <sup>2</sup> /an	281,55
. Tous Halls (1 à 4)		
- Bureau avec banque (back office)	m <sup>2</sup> /an	362,54
<b>MP2</b>		
- Bureau (Rdc, Etage)	m <sup>2</sup> /an	162,01
<b>BATIMENT ADMINISTRATIF</b>		
- Sous-sol	m <sup>2</sup> /an	81,58
- Rez-de-chaussée, Etage	"	137,29
<b>ZONE FRET</b>		
- Bureau	m <sup>2</sup> /an	162,01
- Magasin	"	122,83
- Auvent	"	68,68
- Sous-sol	"	80,50
<b>AEROGARE - AVIATION AFFAIRES</b>		
- Bureau	m <sup>2</sup> /an	172,04
<b>AEROFRIGO</b>		
- Bureau	m <sup>2</sup> /an	196,07
<b>BATIMENTS MODULAIRES</b>		
- Bureau	m <sup>2</sup> /an	148,48
<b>BATIMENTS PISTE SUD :</b>		
- B54 : Magasin et extension :	m <sup>2</sup> /an	
- Mécanique avions		114,53
- Commissariat hôtelier		137,94
- B54 : Atelier et extension :	m <sup>2</sup> /an	
- Mécanique avions		178,05
- B54 : Bureau et extension :	m <sup>2</sup> /an	
- Mécanique avions		172,13
- Commissariat hôtelier		204,71
- B54 : Cour	m <sup>2</sup> /an	39,49
- Auvent	"	53,08
- B56 : Local	m <sup>2</sup> /an	206,43
- Auvent	"	39,41
- B58 : Magasin et extension :		
- Mécanique avions	m <sup>2</sup> /an	80,18

**TARIFS 2011**  
**Tarifs des redevances relatives au Service Public Aéroportuaire**  
**(Tarifs SPA)**

REDEVANCES	Unité de facturation	TAUX (€ HT)
		2011
<b>USAGE D'INSTALLATIONS</b>		
<b>HALL 4</b>		
- Banque 1/2 circulaire sans affichage	par an	3 117,82
- Banque 1/2 circulaire avec affichage	"	5 405,76
<b>AEROGARE AVIATION AFFAIRES (charges comprises)</b>		
- Box, banques d'enregistrement :		
. privatif à l'année	par an	5 980,95
. au coup par coup		
. Box + Banque	maxi 2 H	34,50
. Banque seule	"	11,50
<b>Borne libre service</b>	an	2 267,99
<b>Clavier à piste magnétique</b>	an	422,51
<b>Passerelles</b>	1/4 heure	10,13
	/ touchée / pass.	
<b>Installation d'un réseau 400 Hertz</b>		
- clients fréquents (> ou = 50 touchées par mois)		19,50
- clients occasionnels (< 50 touchées par mois)		29,25
<b>Station Effluents Avions</b>	passager	0,027
<b>AEROFRIGO : chambre frigorifique</b>		
Droit d'entrée fixe		
- Import origine animale	opération	16,45
- Import origine végétale	"	24,65
- Import divers	"	24,65
- Export	"	24,65
Redevance variable		
- Import origine animale	Kg	0,04
- Import origine végétale	"	0,04
- Import divers	"	0,04
- Export	"	0,04
Redevance d'utilisation de la station animale	unité de compte	8,00
<b>Dépositaire</b> (par cercueil transitant par l'aéroport)	unité	15,00

**TARIFS 2011**  
**Tarifs des redevances relatives au Service Public Aéroportuaire**  
**(Tarifs SPA)**

REDEVANCES	Unité de facturation	TAUX (€ HT) 2011
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>		
<b>TELEPAX</b>		
Location et maintenance	poste /an	2 233,61
<b>TELEPRO (anciennement RVI)</b>		
Installation - Transfert Télépro		
. Locaux Aérobares, Bât. Administratif, Gare fret	forfait / poste	416,78
. Autres locaux (Frais réels sur devis)		
Location et maintenance	poste /an	1 578,48
<b>Antenne Radio Communication</b>	antenne / an	1 844,79
<b>Connexion poste privatif au réseau Crews :</b>		
Frais installation perçus une fois	poste	327,79
Maintenance	poste /an	546,32
<b>Titre d'accès</b>		
. des personnes (badge)	unité	30,00
. des véhicules (vignette)	"	8,00
<b>Engins de Manutention et Outillage</b> (avec main-d'oeuvre 1 agent)		
Balayeuse aspiratrice urbaine	1/4 heure	57,89
Balayeuse laveuse - Balayage	"	23,00
Balayeuse laveuse - Entretien courant	"	40,82
Balayeuse laveuse - Entretien difficile	"	59,83
Nettoyage aires de stationnement suite à un déversement important de carburant	forfait (maxi 1 heure) (*)	112,40

(\*) Au delà, facturation du temps réel et des coûts des consommables utilisés